

Accueil de Loisirs Sans Hébergement Familles Rurales de Morangis

Autorisation Parentale – **TOUSSAINT 2015**

Nous, soussignés autorisons les responsables de l'ALSH Familles Rurales de Morangis à présenter l'enfant à un médecin en cas de soin à donner en urgence et si nécessaire sous anesthésie. Nous nous engageons à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.

Si cela est possible, nous souhaitons la consultation du docteur (nom, adresse et n° de téléphone). L'hospitalisation à (nom et adresse) Nous autorisons notre enfant :

- A participer aux activités organisées par l'association – transport compris.
- A participer aux séjours courts.
- A voyager en voiture individuelle ou par moyen de transport collectif.
- A se baigner.

Notre enfant sait nager, ne sait pas nager. (Rayer la mention inutile)

Observations particulières (contre-indications alimentaires, maladies chroniques, allergies, phobie, etc.) ou recommandations des parents pour l'enfant :

Personne à prévenir en cas de nécessité :

Nom : Prénom : Tél :

Nom : Prénom : Tél :

Sortie des enfants de moins de 6 ans Nous n'autorisons notre enfant à rentrer à la maison, après le fonctionnement du centre, que s'il est accompagné de ou de toute personne pour laquelle nous nous engageons à faire connaître l'identité auparavant à l'équipe d'animation. (Voir la fiche d'inscription).

Autorisation de sortie en dehors des horaires de l'accueil. L'accueil se terminant à 18h, si exceptionnellement notre enfant devait sortir avant, nous nous engageons à fournir une décharge au directeur du centre.

Fait à, le Signature du représentant légal
(Précédé de la mention : Lu et approuvé)